

M. SCRIVER : Je n'étais pas présent quand le ministre des travaux publics a fait la proposition soumise en ce moment à la Chambre, mais j'ai compris qu'il a inséré une proposition donnant un modèle de bill pour ces chemins de fer qui devra être suivi dans tous les cas, à moins de bonnes raisons de s'écarter de la formule, et que de plus, toute demande de charte pour chemin de fer devra être accompagnée de plans. J'approuve fort l'adoption de ces règles. Le peu d'expérience que j'ai acquise dans le comité des chemins de fer me convainc qu'on a perdu beaucoup de temps à cause du fait que nous n'avions pas un tel bill, et nous avons octroyé des chartes à un grand nombre de compagnies de chemins de fer sans avoir de plan pour faire comprendre au comité que ces projets étaient autre chose que des projets sur le papier. Toutefois, je rappellerai à l'honorable ministre—vu qu'il était membre de la Législature de Québec quand j'en faisais aussi partie, il y a un grand nombre d'années—que des règles semblables y ont été adoptées et que jamais elles ont été appliquées. Souvent les compagnies se sont adressées au comité sans avoir les plans exigés par les règlements, mais pour des raisons plus ou moins valables on passait par-dessus la règle. J'espère que si le ministre des travaux publics continue à être—comme je compte qu'il le sera aussi longtemps du moins que le gouvernement actuel sera aux affaires—l'excellent président du comité des chemins de fer, il fera tout son possible pour exiger rigoureusement l'observance de la règle.

M. AMYOT : Ne serait-il pas à propos d'avoir une règle dans ce comité, établissant, comme pour les compagnies privées, que le procès se fera là où a surgi la cause de l'action ?

Sir HECTOR LANGEVIN : Je crois que l'honorable député ferait mieux de laisser le bill modèle tel que nous l'avons adopté ; l'expérience nous apprendra quels sont les autres amendements qui devraient être faits. Je crois que le bill va constituer une grande amélioration pour l'œuvre du comité dont l'honorable député fait partie. Il doit s'être aperçu que sans une attention soutenue au travail du comité et les heures multiples que nous y avons passées, nous n'aurions pu venir à bout du travail de la session ; c'est pour cela qu'il est devenu nécessaire d'adopter un bill de ce genre afin de diminuer l'ouvrage. Je crois que lorsque le siège principal des opérations d'une compagnie sera fixé par un acte législatif, la compagnie pourra être poursuivie au moyen de n'importe quelle procédure judiciaire qui pourra être dirigée contre elle. Quoiqu'il en soit, c'est là une de ces questions qui peuvent être soumises au comité quand le bill nous est soumis.

M. AMYOT : Je suis tout à fait en faveur du bill ; je crois que c'est un grand progrès.

M. DAVIN : Je voudrais appeler l'attention de la Chambre sur une fausse impression sous laquelle l'honorable député de Bothwell (M. Mills) a été mis hier soir. Quand le très honorable premier ministre était à faire passer son bill prolongeant l'existence du conseil du Nord-Ouest, l'honorable député de Bothwell (M. Mills), pendant que je me suis absenté durant quelques instants, a dit que j'avais déposé plusieurs projets de loi et que je les avais laissés tomber à l'eau. Un énoncé analogue a paru dans un journal auquel, je crois, l'honorable député est lié. Cette déclaration de la part de l'honorable député de Bothwell (M. Mills) est injuste envers le gouvernement et envers moi. J'ai inscrit trois bills à l'ordre du jour. Pour ce qui est de celui de ces bills relatif à la loi Torrens, tout ce qui le distinguait particulièrement a été adopté par mon savant ami le ministre de la justice. Les caractères principaux d'un autre bill, concernant le homestead au Nord-Ouest, ont été adoptés par l'honorable ministre de l'intérieur. Je sais que c'est là une fausse impression. Je sais que l'honorable député de Bothwell (M. Mills) est trop juste, trop sincère, pour vouloir délibérément faire un faux énoncé à la Cham-

Sir RICHARD CARTWRIGHT

bre ; mais cela démontre le besoin de certaines réformes dans le sens indiqué il y a quelques instants par l'honorable député, car cela indique que l'effort auquel ses facultés ont été soumises a été tel qu'il n'a pu observer ce qui se passait dans la Chambre ; mais on verra que pour deux de ces projets, la déclaration de l'honorable député n'était pas tout à fait correcte. Quant au troisième projet de loi, portant sur l'établissement de gouvernements provinciaux dans les territoires du Nord-Ouest, j'ai déposé ce bill parce qu'il était l'expression des vœux du conseil du Nord-Ouest donnée par voie de résolution adoptée. Cependant quand j'ai été rendu ici je me suis aperçu que mes collègues, qui étaient en communication avec leurs commettants, croyaient que ce n'était guère le temps de déposer un semblable projet. J'ai vu que le sentiment général parmi les membres de la Chambre était que le temps n'était pas encore venu d'établir un gouvernement provincial dans les territoires, et j'ai vu que le gouvernement entretenait la même opinion. Puis, M. l'Orateur, il y a eu dans la capitale du Nord-Ouest une assemblée à laquelle on a adopté des résolutions. Elles m'ont été adressées et elles déclaraient catégoriquement que les habitants étaient satisfaits du gouvernement des territoires du Nord-Ouest tel qu'il existait actuellement. Dans de pareilles circonstances, j'ai cru qu'il serait impertinent de ma part d'essayer à faire adopter ce projet. C'est pourquoi j'ai cru désirable de faire connaître exactement à l'honorable député de Bothwell (M. Mills) les faits de l'affaire, parce que, ainsi que je l'ai dit, ce qu'il a déclaré ici et autre part était injuste envers le gouvernement et envers moi.

M. McLELAN : Je dois dire au sujet d'une question qu'a posée l'honorable député d'Oxford-Sud (sir Richard Cartwright) que, autant que j'ai pu m'assurer, la somme payée au chemin de fer du Pacifique Canadien pour le service de la maille, sur la ligne-mère entre Montréal et Port-Moody, est de \$78,372.96. La somme totale que nous avons payée à cette ligne a été de \$221,707, et au Grand-Tronc, \$195,190.

La motion est adoptée, la Chambre se constitue en comité général.

(En comité.)

M. CASEY : Avant que cette proposition reçoive l'assentiment de la Chambre, je désire poser une question au sujet de la commission du travail qui a été nommée quel que temps avant la réunion de la Chambre, pour s'enquérir de la condition des classes laborieuses. Bien que la Chambre soit en session depuis plus de deux mois, nous n'avons encore reçu aucun rapport de cette commission. Je voudrais savoir du gouvernement ce que fait la commission du travail et quand il est probable que nous aurons un rapport de ce qu'elle fait. Je suppose qu'elle a entendu un grand nombre de témoignages. Je crois que ceux qu'elle a reçus jusqu'à présent devraient être soumis à la Chambre ; mais j'espère que ces témoignages, ainsi que ceux qui pourront être entendus d'ici à ce que la Chambre se réunisse de nouveau, seront soumis au public durant la vacance.

Sir JOHN A. MACDONALD : La commission du travail a été instituée avant que le gouvernement eût pris la détermination de dissoudre la Chambre. Du moment que nous avons eu pris cette détermination nous avons jugé à propos de remettre à plus tard la convocation de cette commission, car si elle eût commencé à tenir des séances, le public aurait prétendu, et avec raison, que c'était un truc électoral. C'est pour cela qu'elle ne s'est pas réunie beaucoup. Il est probable, je crois, que le gouvernement va nommer encore une ou deux autres personnes membres de la commission, et l'on va se mettre à l'œuvre dans le cours de l'été. La commission n'a pas siégé et elle n'a fait aucune dépense jusqu'à présent.